



Téléassistance et appel-malade : protéger les personnes vulnérables face à la fin du cuivre

Parmi les usages menacés par la fermeture du cuivre, la téléassistance aux personnes âgées et les systèmes d'appel-malade occupent une place à part : leur défaillance n'a pas de conséquence financière ou logistique, mais peut mettre en jeu la sécurité, voire la vie, de personnes vulnérables. C'est un sujet qui concerne autant les familles et les seniors à domicile que les EHPAD et les collectivités qui portent des services d'aide à la personne.

Un dispositif conçu pour et autour d'une ligne téléphonique

La téléassistance repose sur un principe simple : une personne isolée porte un émetteur, médaillon, bracelet ou montre, dont l'appui déclenche un appel vers une centrale d'écoute joignable en permanence. Cet émetteur communique avec un boîtier transmetteur installé au domicile, lui-même relié à une centrale via une liaison téléphonique. Historiquement, cette liaison passe par la ligne fixe analogique, sur le réseau téléphonique commuté.

Ce modèle a une particularité aggravante dans le contexte de la fin du cuivre : les personnes équipées de téléassistance vivent souvent dans des logements anciens, précisément ceux qui sont encore raccordés au cuivre et qui n'ont pas basculé vers la fibre. La population concernée est donc statistiquement surexposée au risque de coupure.

Ce que la coupure signifie concrètement

Un transmetteur de téléassistance raccordé au RTC cesse de pouvoir joindre la centrale d'écoute lorsque la ligne est coupée. Pour une personne âgée vivant seule, cela signifie qu'un appui sur le bouton d'urgence, en cas de chute ou de malaise, ne déclenche plus aucune alerte. L'enjeu est d'autant plus fort qu'une immobilisation prolongée au sol peut avoir des conséquences graves. La continuité de ce service n'est pas un confort mais une condition de sécurité du maintien à domicile.

Des solutions déjà largement disponibles

La bonne nouvelle est que le secteur de la téléassistance a anticipé cette transition depuis plusieurs années. Les systèmes récents ne dépendent plus de la ligne fixe. Deux modes

coexistent. Le premier repose sur un transmetteur doté de sa propre carte SIM, qui communique via le réseau mobile et se branche simplement sur une prise électrique, sans aucune ligne téléphonique. Le second se connecte à la box Internet du domicile en IP.

Le mode mobile présente un avantage décisif pour cette population : il ne nécessite ni ligne fixe ni abonnement Internet, ce qui simplifie l'installation chez une personne qui n'utilise pas Internet. Ces systèmes apportent en outre des fonctions nouvelles, comme la détection automatique de chute ou la géolocalisation pour les usages en mobilité.

Le point de vigilance : la génération mobile et l'alimentation

Deux précautions s'imposent, communes à tous les équipements qui migrent du cuivre vers le mobile. La première concerne la génération du réseau : un transmetteur fonctionnant en 2G serait exposé à l'extinction de ce réseau prévue d'ici fin 2026. Il convient de privilégier un équipement compatible 4G. La seconde concerne l'alimentation électrique : un dispositif branché sur secteur doit disposer d'une autonomie sur batterie pour continuer à fonctionner en cas de coupure de courant, situation où une personne vulnérable est justement plus exposée.

Le cas des établissements : appel-malade en EHPAD

En établissement, la logique se transpose aux systèmes d'appel-malade, qui permettent à un résident d'alerter le personnel soignant. Certaines installations, notamment les plus anciennes, comportent des liaisons ou des reports d'alarme raccordés à des lignes analogiques, susceptibles d'être affectés par la fermeture du cuivre. Comme pour tout établissement de santé ou médico-social, la démarche consiste à inventorier précisément ces liaisons, à identifier celles qui dépendent du cuivre et à les migrer vers des solutions IP ou mobiles résilientes, en tenant compte des exigences de continuité propres au soin.

Un enjeu pour les collectivités du champ social

Nombre de collectivités, à travers leurs CCAS, portent ou subventionnent des services de téléassistance pour leurs administrés âgés. À ce titre, elles ont un rôle d'information et de vigilance : s'assurer que les personnes équipées de dispositifs anciens sur ligne fixe sont accompagnées vers une solution pérenne avant la coupure de leur commune. C'est aussi l'un des cas où l'articulation avec les centrales d'achat du champ social peut faciliter le déploiement

de solutions conformes à l'échelle d'un territoire.

Dans tous les cas, le message est le même : ces dispositifs de sécurité des personnes vulnérables ne doivent jamais être les oubliés d'un inventaire de fin de cuivre. Leur migration, techniquement simple et déjà éprouvée, doit être traitée en priorité précisément parce que l'enjeu est humain.

Cet article aborde des dispositifs liés à la sécurité de personnes vulnérables. Pour toute situation individuelle, il convient de se rapprocher du prestataire de téléassistance ou du service d'aide à la personne concerné. Sources : documentation des services de téléassistance ; Arcep, dossier fermeture du réseau cuivre ; calendrier d'extinction 2G/3G des opérateurs.

Pour aller plus loin

- [Établissements de santé : migrer du cuivre vers l'IP via les centrales d'achat](#)
- [Alarmes et télésurveillance : ne pas perdre la transmission](#)
- [Fin de la 2G et de la 3G : l'autre extinction qui vient](#)
- [Check-list de migration : les 10 points à vérifier avant la coupure](#)

Article révisé le 26 juillet 2026 par FinDuCuivre.info

<https://finducuire.info/teleassistance-appel-malade-fin-cuivre/>